



RÉGION ACADÉMIQUE
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Rectorat

Adaptation scolaire et
scolarisation des élèves en
situation de handicap

Référence :
PM/C/2017-42

Dossier suivi par
Philippe MARLIER

Inspecteur
Conseiller technique
du Recteur
pour l'adaptation scolaire et la
scolarisation des élèves en
situation de handicap

Téléphone
03 81 65 74 51
Télécopie
03 81 65 74 49
Courriel
ce.ctash@ac-besancon.fr

10, rue de la Convention
25030 Besançon
cedex

Mesdames et Messieurs les enseignants du premier
et du second degré

s/c

Mesdames et Messieurs les IA-DASEN
Mesdames et Messieurs les IEN chargés d'une
circonscription du premier degré
Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement

Besançon, le 26 mars 2018

Objet : Information relative au PAP

P.J. : Flyer à destination des familles concernées

La circulaire n° 2015-016 du 22 janvier 2015 a institué le plan d'accompagnement personnalisé (PAP), dispositif visant à apporter une réponse pédagogique adaptée et cohérente aux élèves qui présentent un trouble des apprentissages ne relevant pas d'un handicap reconnu par la CDAPH.

Un protocole académique a été réalisé en mai 2015 puis révisé en avril 2016. Disponible au téléchargement dans l'espace ASH du site internet académique, à la rubrique Pédagogie / Besoins éducatifs particuliers / Scolarisation des élèves présentant des troubles spécifiques des apprentissages, ce protocole est souvent difficile à appréhender pour les familles auxquelles l'équipe pédagogique présente le PAP.

Le flyer ci-joint a été réalisé afin d'aider chaque famille concernée à mieux comprendre le dispositif, lorsqu'un PAP est envisagé par l'équipe pédagogique ou quand l'élaboration du plan est décidée après avis favorable d'un médecin de l'éducation nationale. Dans ce cadre, l'équipe pédagogique remettra le support d'information à la famille.

Cette communication revêt une importance particulière à l'école élémentaire afin de favoriser la réalisation de PAP dès la manifestation des troubles, notamment du langage écrit, en amont de l'entrée au collège.

Je sais pouvoir compter sur votre mobilisation au service de la réussite des élèves concernés, avec la collaboration des familles.

Le Recteur,
Chancelier des Universités,

Jean-François CHANET